

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1,1ha du bosquet Champ de la Croix à Chilly le Vignoble

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Espace Communautaire Lons Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PELISSARD Jacques

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	Défrichement d'une superficie de 1,1ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 1,1ha du bosquet Champ de la Croix peuplés d'une bande d'épicéas et d'un bosquet à dominante de robiniers et frênes

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de Défrichement doit permettre le développement d'une zone d'activités économique. Le défrichement permettra l'implantation, à terme, de bâtiments.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches une fois que la collectivité aura acquis le foncier. Le projet de ZAC fait l'objet d'une procédure de DUP. L'acquisition est estimée septembre/octobre 2016. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par le voie communale n°5 à la limite entre les communes de Messia sur Some et Chilly le Vignoble.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne présente pas de phase d'exploitation concernant le défrichement. La phase d'exploitation concernera l'urbanisation du tènement en vue de la construction de bâtiments ou plate forme liée à l'activité économique.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
autorisation au titre de la loi sur l'eau, autorisation de défrichement
dossier de création de ZAC
dérogation espèce protégé

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	1,1ha
Superficie du bosquet	2,2ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 5° 30' 34" 7 Lat. 46° 39' 15" 3

Voie communale n°5
Route de Lyon RD1083E2
Chilly le Vignoble (39 570)

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : bosquet d'épicéas, de robiniers et frênes

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chilly le Vignoble rendu exécutoire le 5 juillet 2014**
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet : **Les parcelles concernées par le projet sont en zone 1AUx, correspondant à un secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour l'accueil de constructions à destination d'activités économiques.**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation **environnementale** ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/ehedc>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Plan Prévention des Risques Inondation Somme Savignard.
Le site se situe en dehors de toute zone d'aléa par rapport au risque inondation

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

Site Natura 2000 : Cote de Mancy (commune de Macornay et Lons le Saunier)
Distance du projet par rapport au site NATURA 2000 : 2,5km

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement va créer un excédent de bois suite à la coupe
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement d'une partie du boisement réduit la surface des habitats naturels. Le niveau d'impact est modéré puisque les principaux habitats sont maintenus dans les secteurs préservés du bosquet.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Le défrichement permet à terme l'aménagement du foncier à destination de l'urbanisation. Le PLU de la commune permet d'ores et déjà ce développement.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Les travaux de défrichement vont engendrer un bruit durant la durée des travaux. La nuisance reste faible par sa durée

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?
Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

**Patrimoine /
Cadre de
vie /
Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

L'impact paysager reste faible puisque le défrichement concerne les secteurs les moins perceptibles depuis les principaux points de vue (axe de voie). La préservation en partie du bosquet maintient les boisements en bordure visible dans le paysage.

Le défrichement permet à terme de développer l'urbanisation à destination de d'activités économiques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé à proximité de la voie de contournement Ouest de Lons le Saunier qui a modifié les milieux environnementaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichement s'inscrit dans une démarche et procédure globale de projet de création et réalisation de ZAC de la part de l'Espace Communautaire Lons Agglomération. Ce projet doit permettre la création et le développement d'activités et d'emplois pour le bassin de vie. L'emprise foncière se situe sur un site stratégique d'entrée de ville par la réalisation du contournement Ouest de l'agglomération. Le projet a pour objectif d'aménager le secteur dans une zone paysagère et environnementale de qualité. Les études préalables et le projet retenu pour le dossier de création de ZAC démontre l'intégration environnementale du projet dans le site. Le défrichement de 1,1ha vise à permettre l'installation d'entreprises dans des bâtiments de plus grandes ampleurs que sur le reste de la zone. L'étude programmatique de la ZAC permet de recenser ce besoin sur le bassin de l'agglomération. L'étude d'impact réalisée pour le projet d'ensemble (ZAC) précise l'ensemble des mesures et impacts pris en compte par le projet, en considération du défrichement de 1,1ha du bosquet Champ de la Croix. Il semble que l'échelle pertinente d'étude d'impact pour le projet soit celle de l'étude de création de ZAC (projet d'ensemble) et non celle du défrichement d'une partie du bosquet. Il semble alors nécessaire que ce projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Lons le Saunier**

le. **28/04/2016**

Signature



La Présidente

Jacques PELISSARD